

LE CANADA

DEUXIEME ANNEE—NUMERO 152

SAMEDI, 3 JUILLET 1880

Rédacteur en chef
JOSEPH TASSÉ

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus

Edition Quotidienne
Un an, payable d'avance.....\$4.00
Payable dans le cours de l'année.....6.00

Edition Hebdomadaire
Un an, \$1.00, invariablement payable d'avance.
BUREAUX—No. 445, rue Sussex, Ottawa, et No. 70, rue Albert Hull.

Administrateur
O. D. THÉRIAULT

Les lettres et envois non affranchis sont refusés

RUSSELL HOUSE
RUE SPARKS OTTAWA.

J. A. COUIN,
Propriétaire.

Situé au centre des affaires et tout près des édifices du parlement, cet hôtel est le rendez-vous de tous les hommes d'affaires et continue à tenir son rang parmi les premiers hôtels du pays.

Ottawa, 20 octobre 1879. lan.

HOTEL RICHELIEU
COIN DES RUES
NOTRE-DAME ET ST. VINCENT
Vis-à-vis le Palais de Justice.
MONTREAL.

Le soussigné remercie ses amis et le public d'Ottawa en général pour leur encouragement libéral. Il a l'honneur de les informer qu'il a ajouté

CENT MAGNIFIQUES CHAMBRES à son hôtel, faisant face sur la place Jacques Cartier.

Le public trouvera tout le confort à **DES PRIX MODÉRÉS** et l'hôtel Richelieu ne le cède en rien aux premiers hôtels de la Péninsule.

I. B. DUROCHER, Propriétaire.

2 mai 1879.

POUDRES DE CONDITION D'ALEXANDER

BOULES POUR LES ROGNONS ET AUTRES

MEDICINES CELEBRES POUR LES

Chevaux

AGENT OTTAWA—C. STRATTON.

Coin des rues Dalhousie et Saint-Patrick.

AVIS.—Les médecines ci-dessus, célèbres dans tout le Canada pour leur efficacité, ne se trouvent que chez M. C. STRATTON. Je mets donc le public en garde contre les contrefaçons.

T. ALEXANDER,

Ottawa, 7 nov., 1879.

Hotel Johnson

50, RUE YORK.

JOHN JOHNSON, propriétaire.

Logements magnifiques et prix peu élevés.

Ottawa, 31 juillet 1879. lan.

Achetez votre Thé

CHEZ

STROUD FRERES

45, Rue Rideau

ET A MONTREAL

On approvisionne le commerce.

J. P. MURPHY,
FLOMBIER.

Poser de tuyaux de vapeur et de gaz.

POSEUR DE SONNETTES, etc

161, RUE RIDEAU.

BAIGNOIRES EN CUIVRE POLI, en FER GALVANISÉ, en ZINC, etc. CABINETS D'AISSANCE, EVIERS, etc., placés de la manière la plus convenable. Articles de toute sorte pour plombiers. Toutes les commandes seront promptement exécutées.

J. P. MURPHY,

151, rue Rideau

2 septembre 1879. lan.

EUGENE ROBITAILLE

HORLOGER ET BIJOUTIER

PRATIQUE

Fait aussi les

OUVRAGES EN CHEVEUX.

Dorures et plaqués de toutes sortes.

AU PLUS BAS PRIX.

45, Rue RIDEAU, Block Egleson.

Ottawa, 11 sept. 1879. an

MAISON D'EDUCATION

POUR LES

JEUNES DEMOISELLES.

Congrégation de Notre-Dame.

RUE GLOUCESTER, OTTAWA.

Le second semestre de cette institution commence le 1er de Février. Le cours d'études est complet et la médaille d'or, diplôme de cette maison, est donnée aux élèves qui le terminent.

N. B.—Une médaille d'argent, présentée par Son Excellence le Gouverneur-Général, sera décernée, à la fin de l'année, à l'élève qui se distinguera par une application soutenue et par une grande fidélité au règlement.

Un cours spécial de couture est suivi avec succès par les élèves. On donne une attention particulière à l'économie domestique.

La Musique, le Dessin, le Peinture, l'Allemand, le Latin, l'Italien sont des extras. Pour les termes et autres informations, s'adresser à

Sa. SAINT-GABRIEL, Supérieure.

Ottawa, 2 février 1880.

Dr O. DAGENAIS

Médecin-Chirurgien.

Orléans, Ont.

Les Bains Turcs,

126 RUE ALBERT.

Pour Dames (hommes à leur service) de 10 h. à 3 p.m. Messieurs, de 7 à 10 h. et de 3 à 11 p.m.

Le DR. LOGAN a son bureau dans la même maison, 30 il peut être consulté professionnellement de 9 à 11 hrs. a. m. et de 7 à 4 p. m.

Ottawa, 9 juillet 1879. lan

AUX INVENTEURS!

J. Coursolle & Cie.,

Solliciteurs de Brevets d'Invention, Dessins de Fabrique, Marques de Commerce et de Bois.

Agences et Correspondants aux Etats-Unis, en Angleterre et en France.

J. COURSOLLE & Cie.,

CHAMBRE VICTORIA.

Vis-à-vis le bureau des Brevets.

OTTAWA, Ont.

B. P.—Boîte 68.

\$7.00 LA DOUZAINÉ.

140 doz. de Haches,

FABRIQUÉES AVEC

Le meilleur Acier de Firth,

—ET—

EXCELLENTE sous tous LES RAPPORTS

MANN & CIE.

Ottawa, 13 août 1879.

NOYER NOIR SOLIDE

J'espère sans contredit posséder actuellement l'assortiment le plus élégant et le plus complet de mobiliers de chambre à coucher en noyer noir, de tous les patrons et de tous les prix. Ne manquez pas d'examiner ces marchandises chez

J. ERRATT

Magnas de Meubles du Palais.

24 Rue Rideau.

CELEBRES

Biere et Porter

DE

DAWES & Cie.

LACHINE.

Fournisseurs comme à l'ordinaire en fûts et en bouteilles, au bureau.

380, RUE WELLINGTON.

Toutes les commandes reçoivent une attention immédiate.

J. POCKLINGTON,

Gérant.

Ottawa, 27 novembre 1879.

L. A. Olivier

AVOCAT.

Bureau—Encoignure des rues Rideau et Sussex, Block d'Egleson, Ottawa, Ont.

ARGENT A PRATER.

Ottawa, 23 juin 1879 lan

DR. A. ROBILLARD.

CHIRURGIEN, OCULISTE ET AURISTE.

Attention spéciale donnée au traitement des maladies des yeux et des oreilles.

Bureau de santé: En arrière de l'Hôtel-de-Ville.

—Bureau du Bureau de 9 à 4.

100

Canaris Chanteurs

CHEZ

ESMONDES

—ET—

ANGLETERRE!

LE DR GRAY, INVENTEUR DE

LA VITALINE

était un médecin célèbre de Londres, Angleterre.

LA VITALINE a opéré des cures merveilleuses dans sa pratique.

LA VITALINE continue d'obtenir les mêmes résultats de ce côté-ci de l'Atlantique.

LA VITALINE

\$1 LA BOUTEILLE.

En vente chez tous les pharmaciens.

Cie de Médecines de Gray,

TORONTO.

REMED SPECIFIQUE DE GRAY

TRADE MARK LE GRAND TRADE MARK

Remède Anglais.

—Une guérison

infaillible pour

la faiblesse sé-

minale, la spermatorrhée, l'im-

puissance et tou-

teux autres ma-

ladies. After taking

qui sont les suites des habitudes mauvaises: perte de la mémoire, lassitude des membres, douleurs dans le dos, obscurcissement de la vue, décoloration prématurée et plusieurs autres maladies qui conduisent à la folie, à la consommation ou à une mort précoce.

Détails complets dans notre pamphlet que nous envoyons gratis par la poste. Le remède spécifique est vendu par tous les droguistes à \$1 le paquet ou six paquets pour \$5. Il sera envoyé franc de port sur réception de la somme requise.

CHEZ DE MEDICINE DE GRAY,

Toronto, Ontario, Canada.

27 avril, 1880.

MAISONS A LOUER

Une RÉSIDENCE en briques, contenant 10 appartements, avec remise et jardin, No. 152 rue Dalhousie; loyer, \$10 par mois. Un MAGASIN et RÉSIDENCE, No 170 coin des rues Dalhousie et Water; loyer, \$12 par mois.

Pour plus ample information, s'adresser à Madame H. PINARD, 84-rue Water.

OTTAWA PLATING WORKS

Deux portes de la rue Rideau.

J. F. GARROW,

Orfèvre, plaquage en or, argent et nickel.

No. 18, Rue Nicholas, Ottawa

Spécialité de réparations et de replaquage d'articles de tous genres en argent et en argent plaqué. La nuance du plaquage en or sera uniforme, et on pourra lui donner la tenue demandée.

Ottawa, 18 juin 1880 lan

Fournisseur de Son Excellence le

MARQUIS DE LORNE

Joseph Drolet

FABRICANT

D'EAUX GAZEUSES,

Ale et Bière de Gingembre, Cidre, Soda Water, Crème Nectair, et autres breuvages pour l'été. Les meilleurs breuvages distillés de la ville.

Ottawa, 20 mai 1880. lan

Fonds de Secours de Hull

Les contributions d'argent au fonds de secours pour les incendies de Hull peuvent être déposées entre les mains du trésorier, D. Kerr, éc., gérant de la Banque des Marchands, à Ottawa. Les dons de provisions, vêtements, literie, etc., peuvent être adressés au comité exécutif, à l'hôtel de ville, Hull.

E. B. EDDY, Président du comité exécutif. Hull, 24 avril, 1880.

P. LARMONTH,

Comptable et agent général

Syndic officiel pour le comté de Carleton et la cité d'Ottawa.

AGENT POUR

La compagnie d'assurance contre le feu "Western."

La compagnie d'assurance "Québec."

La compagnie d'assurance "Lancashire."

La compagnie d'assurance "Standard Life."

La ligne de steamers "Anchor."

Bureau, 161 rue Sparks, Ottawa. Ottawa, 18 août 1879. lan.

T. RAJOTTE,

Syndic officiel

Pour le comté de Carleton et la ville d'Ottawa, Comptable et Collecteur.

Bureau—84 rue Wellington, Ottawa

Ottawa, 14 août 1879. lan.

DEMEAGEMENT.

F. DUHAMEL

desire informer ses nombreux amis et le public, en général, qu'il a transporté son état au

MARCHE DU QUARTIER BY, étal "B," et devant occupé par J. Cassidy, où il tiendra constamment un approvisionnement de

Viandes de toutes sortes

DANS LA MEILLEURE CONDITION.

Reconnaisant de l'encouragement libéral qu'il a reçu par le passé, il espère que ses pratiques lui continueront leur patronage dans son nouvel établissement.

Ottawa, 11 Nov., 1879. lan

Wm HOWE.

Peintre, Doreur, Vitrier, Tapissier, etc.

Importateur et marchand de

Peinture, huile, vitres, mastics, vernis, etc. Ottawa, 22 octobre, 1879. lan

O'GAR, LAPIERRE & REMON,

Avocats, Solliciteurs, Notaires, etc. Bureau, Block de Hay, rue Sparks, Ottawa. Ont. 70, rue du Russell House.

MARTIN O'GAR, HORACE LAPIERRE, EDWARD P. REMON

GIBSON, FILS et WARNOCK,

MANUFACTURIERS DE

Biscuits

pour le commerce de gros. Le plus grand blissemment de la vallée d'Ottawa.

Tous nos biscuits sont cuits à la vapeur au moyen d'un fourneau mobile qui a une capacité de 20 quarts de fleur par jour. Nos employés sont des premières mains du pays. Nous ne nous occupons que du commerce de gros seulement et garantissons pleine satisfaction.

GIBSON, FILS et WARNOCK, Coin des rues Bank et Queen.

HOTEL MONTREAL

TENU PAR

NICH. COAILLIER alias NAVION

COIN DES RUES Wellington et Bridge, Hull

Brandy et cigares de premier choix, et table de première classe. Chevaux et voitures de toutes sortes à volonté.

Les personnes qui visitent Hull en touristes ou pour affaires, feront bien de descendre à cet hôtel, où elles trouveront tout le confort désirable.

19 février 1880.

FERRONNERIE

POUR LA

Ferronnerie à bon marché

ALLEZ CHEZ

McDougal & Cuzner,

Enseigne de la GRANDE TARIERE, RUE SUSSEX.

Ottawa, 2 février 1880.

L'OPINION PUBLIQUE

La collection complète de l'Opinion Publique, non reliée, est en vente à ce bureau.

Prix.....\$30.00

Nouvel Atelier

Photographie ue

140 Rue Sparks,

(autrefois JARVIS)

12 PHOTOGRAPHIES pour \$1

DORION et DELORME

Propriétaires

Ottawa, 3 déc., 1879. lan

Alex. Mortimer.

Papeterie, Reliure, Manufacture de livres de comptes, Gravure sur pierre et sur cuivre, IMPRIMERIE.

O. V. GREENB,

Directeur du département lithographique. Ordres exécutés avec promptitude et de la manière la plus soignée.

ALEX. MORTIMER,

194, 196 et 198 RUE SPARKS.

Ottawa, 22 juillet 1879. lan

J. Brewer,

ENCANTEUR

143 RUE SPARKS 143.

Ottawa, 11 juillet 1879. lan.

MARCHANDISES SECHES

AU

Magasin Populaire

DE

A. D. RICHARD,

COIN DES RUES DE

L'EGLISE ET CUMBERLAND,

OTTAWA.

M. RICHARD a toujours un assortiment des plus variés et des plus complets qu'il offre aux prix les plus raisonnables.

Ottawa, 20 octobre 1879. lan.

Glace! Glace!

Prise au-dessus des Chaudières

SAISON DE 1880

Du 1er Mai au 1er Octobre

10 lbs, tous les jours, CINQ MOIS, \$4 00

10 " " QUATRE " 3 50

10 " " TROIS " 3 00

10 " " DEUX " 2 25

10 " " UN " 1 50

Deux livraisons le samedi. Pour double quantité ajoutée cinquante pour cent aux prix ci-dessus.

Tarif spécial pour des plus fortes commandes.

Ceux qui ont souci de leur santé feront bien de remarquer la qualité de notre glace, et se rappeler que nous la prenons au-dessus des chutes de la Chaudière, dans la baie qui fournit l'approvisionnement d'eau de la ville.

que signifie cela ? dit l'un d'eux. Je vous demande pardon, monsieur, ce n'est rien, commença Charles Bernard. Comment ! rien ! Vous n'entendez donc pas ?... Mais oui, j'entends très bien : C'est le sifflet d'un bateau à vapeur. J'en ai vu et entendu de plus laids que celui-là dans mes voyages !... Et Charles Bernard riait comme un homme parfaitement heureux du tour que le sifflet à vapeur venait de jouer aux paisibles habitants de la ville des Deux-Grèves, où il n'avait jamais été entendu avant ce jour.

Samedi, 3 Juillet 1880

SOMMAIRE

UNE DÉCLARATION IMPORTANTE. LETTRES DE M. RAMEAU. ÉCHOS DU JOUR. LE GÉNÉRAL HANCOCK. M. GEORGES CARON. M. WILSON. M. TAILLON. M. MARCHEL. M. BILSKY. CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL. PANIERS DE MARCHÉ. LA LOTERIE. H. MEADOWS ET CIE. C. GAGNÉ ET CIE. HARDS FAITES. M. BILSKY. CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL. BAINS DE NATATION. PANIERS DE MARCHÉ. LA LOTERIE. H. MEADOWS ET CIE. C. GAGNÉ ET CIE. HARDS FAITES. M. BILSKY. CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

UNE DÉCLARATION IMPORTANTE

Dans le discours qu'il vient de prononcer à Bath, comté de Lennox, Sir John A. Macdonald a fait une déclaration importante au sujet du chemin du Pacifique. Il a dit que cette entreprise est tellement considérée comme une bonne spéculation commerciale à l'heure actuelle, que des capitalistes puissants offrent au gouvernement de construire la route au moyen des terres que le gouvernement peut offrir comme subvention. Cette déclaration n'a pas lieu de surprendre. Sir Charles Tupper donna à entendre la même chose à la dernière session, bien que son langage ne fût pas aussi positif. Quoi qu'il en soit, le public accueillera cette nouvelle avec plaisir, d'autant plus que les libéraux essaient de l'épouvanter au sujet des sacrifices qu'il lui faudra s'imposer pour mener à bonne fin cette œuvre gigantesque. Nous ignorons ce que le gouvernement fera, mais nous sommes persuadés qu'il consultera les meilleurs intérêts du pays dans toutes les décisions qu'il lui faudra prendre en rapport avec ce chemin. Il aura bien mérité du pays, dans tous les cas, s'il peut assurer le succès de cette entreprise—appelée à exercer une si grande influence sur nos destinées—sans accroître sensiblement les charges publiques.

LETTRE DE M. RAMEAU

On lira avec intérêt l'extrait suivant de la lettre que M. Rameau a adressée à M. Lesage, député ministre de l'Agriculture à Québec, et dans laquelle il exprime ses vifs regrets de n'avoir pu accepter l'invitation d'assister à notre grande fête nationale. Cette lettre, remplie de la plus généreuse sympathie à notre égard, a été lue au banquet donné par la société Saint-Jean-Baptiste, et a été accueillie au milieu des plus chaleureux applaudissements. L'impossibilité où M. Rameau s'est trouvé à la dernière heure de ne pouvoir prendre passage pour notre pays a causé un désappointement général et difficile à exprimer. Vraiment, il eût été le héros de la fête s'il avait pu être témoin de cette grande manifestation d'un petit peuple qui a le premier à l'ancienne mère patrie. C'est ce que lui diront sans doute MM. Jeannet et de Foucault—les dignes représentants de la France en cette mémorable occasion—qui ont été à même de juger combien est profondément enraciné dans nos populations ce sentiment de reconnaissance envers M. Rameau qu'elles ont appris à considérer depuis longtemps comme le meilleur ami des Canadiens.

Notre distingué compatriote, M. le major Mallet, de Washington, est arrivé hier soir, en ville. C'est sa première visite à la capitale. M. Mallet a figuré dignement à la Convention nationale à Québec et à la grande soirée donnée, jeudi soir, par la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, à laquelle M. Jeannet et le comte de Foucault ont aussi pris la parole. Il est l'hôte de M. Gagné, M. P.

M. Georges Caron, fils de M. Moïse Caron, de la Rivière-du-Loup est parti la semaine dernière en route pour Manitoba. M. Caron est délégué par plusieurs cultivateurs de la paroisse pour aller visiter Manitoba et prendre connaissance de ses grands avantages pour l'émigration. M. Caron trouve Manitoba de son goût, il doit acquiescer plusieurs centaines d'arpents de terre, tant pour lui que pour ceux qui l'ont délégué.

Une personne bien entendue dans la politique américaine nous assure que le général Hancock sera élu président, suivant toutes les probabilités. Il ralliera avec enthousiasme tout le parti démocrate et obtiendra les votes de milliers de personnes qui ont pris part à la dernière guerre ou qui ne sont pas fort attachés à un parti en particulier. Hancock a été l'un des généraux les plus populaires de la dernière guerre, et tout en satisfaisant aux intérêts du Nord, il a su ménager les sympathies du Sud par la conduite modérée qu'il a tenue à son égard depuis.

Ces avocats, ils aiment à se bien faire payer ! Ainsi M. Doutré, qui a déjà reçu \$8,000 du cabinet Mackenzie pour services rendus devant la commission internationale d'Halifax, en réclame \$10,000 autres. C'étaient des paroles d'or, quoi ! Plusieurs confrères sont venues à la rescousse de M. Doutré pour montrer que sa réclamation était très modérée. Ainsi M. Kerr, C. R., dit qu'il a

reconnu le prix. Je dois dire, cependant, que cette démarche, qui m'avait bien profondément touché, a été la secousse décisive qui a définitivement ébranlé ma résolution, et qui m'avait déterminé, après bien des hésitations, à aller revoir le Canada ; il a fallu tout un enchevêtrement de circonstances subtiles et fatales pour rompre la décision généreuse que j'avais prise. Mais dites bien à ces messieurs que si mon corps reste absent, mon esprit est et sera toujours avec eux. J'ai toujours présent à mon esprit cette vision que j'ai faite souvent, et qui, je le pense, est une vision providentielle : la vision de l'avenir, du grand avenir du peuple canadien. Il y a quelque chose en lui du peuple choisi par Dieu pour une mission particulière dans le développement de la civilisation humaine. Il a commencé par être petit, comme le sont les chênes à leur éclosion première, et il a assuré comme eux sa croissance ultérieure par un grand travail souterrain, ignoré, modeste mais nuisant ; le travail des racines ; elles ont déjà trois ou quatre pieds de long, alors que le chêne ne paraît encore qu'un petit arbuste haut à peine de quelques pouces ; on ne soupçonne rien avant qu'il ait grandi, et quand il se met à grandir, il est déjà très fort pour pouvoir être défruté.

« Les racines du Canada ont été le patriotisme, la religion et toutes les vertus qu'elles produisent ; vertus du foyer domestique avec la fécondité qui en dérive, ainsi que l'énergie créatrice dans le travail ; l'union vers un but commun qui domine les petites passions dissimulées que la vie sociale fait germer ; la simplicité des mœurs, avec l'économie et la richesse relative qui accompagne toujours la modestie du besoin ; enfin l'ordre et la discipline dans l'action, c'est-à-dire dans le développement national, conséquence naturelle de la communion des esprits dans une foi commune, foi qui, en semant dans les âmes autant de discrétion que de force, détermine plus facilement chez tous l'acceptation intelligente d'une direction générale.

« Telles sont les vraies raisons sur lesquelles se sont appuyés et sur lesquelles grandiront la puissance et l'avenir du Canada—venir au premier rang, se soulever, et qui assurera aux Canadiens une part prépondérante dans la civilisation de l'Amérique du Nord. Cet avenir ne leur échappera pas, mais à une condition : c'est qu'ils n'oublieront jamais leur point de départ, la racine morale de leur puissance, et les véritables causes de leur grandeur à venir. Il ne faut pas perdre de vue l'histoire du peuple juif qui, lui, avait été un peuple choisi—ni l'histoire de Samson, qui perdit sa force pour avoir oublié les enseignements de Dieu en accordant une sorte d'indulgence à ses passions et à sa satisfaction personnelle. »

ECHOS DU JOUR

Les citoyens de Château-Richer ont fait, mardi dernier, une belle réception à M. Claudio Jeannet et à M. le comte de Foucault, qui sont allés visiter cette paroisse. M. l'abbé Richard leur présenta une adresse de bienvenue.

Notre distingué compatriote, M. le major Mallet, de Washington, est arrivé hier soir, en ville. C'est sa première visite à la capitale. M. Mallet a figuré dignement à la Convention nationale à Québec et à la grande soirée donnée, jeudi soir, par la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, à laquelle M. Jeannet et le comte de Foucault ont aussi pris la parole. Il est l'hôte de M. Gagné, M. P.

M. Georges Caron, fils de M. Moïse Caron, de la Rivière-du-Loup est parti la semaine dernière en route pour Manitoba. M. Caron est délégué par plusieurs cultivateurs de la paroisse pour aller visiter Manitoba et prendre connaissance de ses grands avantages pour l'émigration. M. Caron trouve Manitoba de son goût, il doit acquiescer plusieurs centaines d'arpents de terre, tant pour lui que pour ceux qui l'ont délégué.

Une personne bien entendue dans la politique américaine nous assure que le général Hancock sera élu président, suivant toutes les probabilités. Il ralliera avec enthousiasme tout le parti démocrate et obtiendra les votes de milliers de personnes qui ont pris part à la dernière guerre ou qui ne sont pas fort attachés à un parti en particulier. Hancock a été l'un des généraux les plus populaires de la dernière guerre, et tout en satisfaisant aux intérêts du Nord, il a su ménager les sympathies du Sud par la conduite modérée qu'il a tenue à son égard depuis.

Ces avocats, ils aiment à se bien faire payer ! Ainsi M. Doutré, qui a déjà reçu \$8,000 du cabinet Mackenzie pour services rendus devant la commission internationale d'Halifax, en réclame \$10,000 autres. C'étaient des paroles d'or, quoi ! Plusieurs confrères sont venues à la rescousse de M. Doutré pour montrer que sa réclamation était très modérée. Ainsi M. Kerr, C. R., dit qu'il a

reçu \$6,000 et \$4,000 dans certaines affaires où il avait été occupé. M. Laflamme, C.R., dit avoir reçu \$4,000 et \$5,000 du gouvernement dans les affaires des seigneurs provinciaux. M. Robertson, C. R., a reçu \$12,000 du gouvernement comme honoraires dans des affaires de réclamations foncières. M. Ritchie, C. R., a fructueusement obtenu \$1,000 et \$1,500 pour ses honoraires ; il a déclaré que \$1,000 était l'honoraire ordinaire des avocats éminents de Montréal. En sa qualité de procureur de la Couronne dans l'affaire de Saint-Albans, il a reçu \$1,000. Tous ces avocats sont d'opinion que la réclamation de M. Doutré est très modérée. Oh ! oui, très modérée !

Il vient de se fonder une société Saint-Jean-Baptiste à Lafontaine, township de Terry, comté de North-Simcoe. Les officiers élus sont : Président honoraire et chapelain, M. l'abbé Michel, curé ; président, Dr P. A. Allard ; vice-président, Joseph Marchildon ; secrétaire, N. Blanchard ; trésorier, E. Duquette. Comité de régie : Hector Marchildon, Eugène Brunelle, Louis Gagnac et Joseph Maurice.

Un correspondant du Courrier de Montréal dit que Lafontaine est une paroisse canadienne et catholique. Cette paroisse est établie depuis environ quarante ans. Ce sont des Canadiens qui en ont abattu les premiers arbres, et un grand nombre d'eux, vives pauvres du Bas-Canada, sont aujourd'hui des cultivateurs riches et considérés des étrangers qui nous environent. Le curé est d'origine française, mais il est Canadien de cœur et d'âme ; c'est un homme dévoué qui est toujours en éveil quand il s'agit des intérêts spirituels et matériels de ses paroissiens, aussi répondent-ils bien à son zèle. Pour donner une idée, il suffit de dire que depuis huit ans, ils ont bâti et payé entièrement une église et un presbytère dont le coût dépasse vingt cinq mille piastres, et tout cela au moyen seulement de versements volontaires.

Un des incidents les plus remarquables de la convention républicaine à Chicago a été l'attitude prise par les délégués des Etats du Pacifique. Cette attitude dénote chez la population de cette section une fierté préconçue et un orgueil arrogant qui peuvent donner à penser pour l'avenir. Les délégués de l'Empire du Pacifique (c'est ainsi qu'ils s'appellent eux-mêmes) représentaient à la convention trois Etats et trois territoires qui les avaient chargés d'appuyer la candidature de Blaine. Leur chef, un M. Piskey, fit en leur nom la déclaration suivante :

Tous les délégués, à-t-il dit, des territoires de Washington, Idaho et Arizona ; tous ceux des Etats de l'Illinois, du Nevada et de la Californie—constituant ensemble l'Empire du Pacifique, un Empire plus grand et plus fier qu'aucun autre sur lequel brille le soleil—unissent en moi pour solliciter la nomination de M. Blaine ; et ils confirment cette déclaration en déposant pour lui le vote de tous les Etats et territoires du Pacifique.

Ce noble langage est propre à faire rêver. Il pourrait bien arriver quelque jour que ces fiers Californiens, qui aujourd'hui se proclament modestement sans égards, trouvent indigne de leur grandeur de continuer à subir la suprématie de Washington et convoient le désir d'avoir une capitale à eux et digne d'eux. Ce jour-là, le Nord, qui n'a pas eu trop facilement raison du Sud dans le temps, trouvera peut-être plus difficile encore la tâche de mettre obstacle aux vœux autonomistes des nobles impériaux de l'extrême ouest. Au rest, un peu plus tôt, un peu plus tard, il faudra bien que cette trop vaste machine de république se disloque.

LEGISLATURE DE QUEBEC

Québec, 2 juillet. L'Orateur prend son siège à trois heures. M. Wilson présente le huitième rapport du comité des bills privés, en faveur des amendements à la charte de la Compagnie du gaz de Québec. Le comité demande que le temps pour la considération des bills privés soit prolongé jusqu'à 10 du courant. Les bills suivants sont présentés : Par M. Taillon—Pour rétablir le dépôt de livres du département de l'Instruction publique ; aussi, un bill pour amender les actes concernant la profession médicale ; Par M. LeBouthillier—Pour amender la loi concernant l'Instruction publique. M. Mathieu présente plusieurs pétitions venant de Sorel et autres localités dans le comté de Richelieu, en faveur de la charte demandée par la compagnie du Tunnel de la rive nord. L'ordre du jour étant appelé, M. Irvine demande qu'il soit procédé à la démission du shérif et du coroner d'Arkhaska seront produits.

Le procureur-général répond qu'un grand nombre de rapports ont été demandés par les députés, que les départements éprouvent beaucoup de difficulté à les faire tous préparer. Des employés surnuméraires ont été engagés, et ces documents ne sauraient se faire attendre longtemps. Le secrétaire provincial dépose sur le bureau de la chambre un état des recettes et des dépenses du chemin de fer Provincial jusqu'au 30 mai 1880, ainsi que d'autres rapports. M. Chapeau propose que lorsque la chambre s'ajournera aujourd'hui, elle le soit jusqu'à 3 heures demain après midi. La chambre prend en considération les dépôts officiels jusqu'à six heures, puis s'ajourne à demain.

CONVENTION NATIONALE

RAPPORT DES COMMISSIONS. L'honorable H. G. Malhiot a présenté le rapport de la troisième commission sur la répartition des ouvrages publics et la distribution des emplois, ainsi que sur la création d'une sorte de grande union nationale. Voici les conclusions de la commission sur le premier point : Que les Canadiens Français doivent réclamer leur part dans la distribution des emplois et des travaux selon leur nombre ainsi qu'établi par le recensement ; que chaque parti doit faire de ce principe sa règle de conduite ; que toute administration qui ne s'y conforme pas mérite censure ; que cette règle doit être aussi la règle des électeurs dans le choix de leurs représentants ; que les élections doivent être faites dans la condition de leurs suffrages ; que c'est le devoir de la presse de signaler les infractions à cette règle ; que cette question devrait être agitée dans les assemblées publiques. Cette commission, qui était présidée par l'honorable M. C. A. P. Pelletier, a examiné deux projets, l'un de Mgr Laflèche et l'autre de M. Joseph Perrault, pour la formation d'une union franco-canadienne. L'idée de M. Joseph Perrault y admette tous les Français d'Amérique, et non pas de la borner à ceux qui sont d'origine canadienne, a été, sur les observations de l'honorable M. Pelletier et autres, unanimement écartée comme impraticable. Les grandes lignes du projet de M. Perrault ont été adoptées néanmoins.

Le rapport de la seconde commission sur la situation de l'industrie et du commerce, préparé par l'honorable M. Beauvais, a été soumis, mais sera publié plus tard. La commission de la colonisation a tenu plusieurs réunions importantes. Elle a adopté plusieurs résolutions et choisi pour son rapporteur M. J. O. Fontaine. La première résolution adoptée par la commission approuve l'idée de la formation de deux grandes sociétés diocésaines, pour le diocèse de Québec et celui de Montréal, à l'aide d'une contribution de dix cents par tête, et recommande qu'on en fasse autant dans les autres diocèses. La seconde résolution, adoptée sur proposition de M. le grand-vicaire Lefebvre et du grand-vicaire Lefebvre, est la seule émigration qui convienne à la province de Québec est celle qui lui viendrait de pays ou d'associations formées dans le but de la diriger vers la province de Québec, comme est celle que recommande le cardinal de Westminster dont la commission a entendu un des délégués, le Révérend M. Conty. Le rapport présenté par M. Fontaine a recommandé à l'attention de la convention, qui n'a point eu le temps d'en délibérer, le projet du grand-vicaire Langevin. Les conclusions de ce projet sont : 1° qu'un crédit de cent mille piastres soit affecté à la construction de ces édifices provisoirement destinés au culte ; 2° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 3° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 4° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 5° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 6° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 7° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 8° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 9° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 10° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 11° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 12° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 13° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 14° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 15° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 16° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 17° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 18° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 19° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 20° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 21° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 22° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 23° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 24° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 25° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 26° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 27° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 28° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 29° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 30° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 31° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 32° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 33° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 34° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 35° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 36° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 37° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 38° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 39° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 40° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 41° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 42° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 43° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 44° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 45° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 46° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 47° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 48° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 49° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 50° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 51° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 52° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 53° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 54° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 55° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 56° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 57° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 58° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 59° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 60° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 61° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 62° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 63° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 64° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 65° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 66° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 67° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 68° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 69° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 70° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 71° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 72° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 73° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 74° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 75° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 76° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 77° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 78° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 79° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 80° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 81° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 82° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 83° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 84° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 85° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 86° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 87° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 88° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 89° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 90° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 91° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 92° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 93° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 94° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 95° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 96° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 97° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 98° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 99° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 100° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 101° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 102° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 103° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 104° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 105° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 106° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 107° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 108° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 109° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 110° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 111° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 112° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 113° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 114° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 115° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 116° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 117° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 118° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 119° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 120° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 121° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 122° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 123° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 124° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 125° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 126° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 127° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 128° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 129° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 130° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 131° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 132° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 133° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 134° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 135° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 136° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 137° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 138° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 139° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 140° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 141° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 142° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 143° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 144° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 145° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 146° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 147° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 148° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 149° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 150° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 151° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 152° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 153° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 154° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 155° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 156° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 157° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 158° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 159° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 160° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 161° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 162° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 163° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 164° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 165° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 166° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 167° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 168° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 169° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 170° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 171° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 172° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 173° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 174° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 175° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 176° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 177° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 178° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 179° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 180° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 181° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 182° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 183° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 184° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 185° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 186° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 187° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 188° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 189° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 190° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 191° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 192° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 193° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 194° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 195° que les routes ne soient plus sous le contrôle des municipalités, mais qu'elles soient en quelque sorte confiées à la disposition des sociétés de colonisation pour l'achat des objets de première nécessité ; 196° que l'administration réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à \$10, payable en deux ans ; 197° que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer au gouvernement les droits à leur faire construire des édifices provisoirement destinés au culte ; 198° que le gouvernement fasse terminer les grandes routes, comme le chemin Taché, le chemin maritime ; 199

NOUVEAUTÉS NOUVEAUTÉS!!

Rubans Pompadour

Etoffes à Robes Pompadour

SOIE, BROCATELLE,

Kearns & Ryan

Service TELEGRAPHIQUE

Demission, 2.—Des nouvelles de Cedar Mills disent que K. Frank Northcote, qui avait fait feu sur le constable Crabtree, il y a quelques semaines, a été arrêté et mis sous garde dans la maison de Crabtree, mais que, durant la nuit, il fut enlevé par une bande d'hommes masqués, qui traversèrent la rivière Rouge pour se rendre sur le territoire indien, et que là ils le trouvèrent de balles. Comme les amis de Northcote connaissent quelques-uns d'individus, des poursuites vont être immédiatement intentées contre eux.

Une bâtisse sur la rue Prince, occupée par la carrosserie de Westervelt, et d'autres bâtiments ont été enflammés par le feu, hier soir. La perte est estimée à \$25,000. Quatre hommes et une femme ont été blessés.

New-York, 2.—Paul McArdley, un ci-devant prêtre catholique, a été arrêté cette après-midi sous accusation de parjure.

EUROPE

La conférence internationale—Victoire des Anglais—L'expédition des femmes—L'annexion.

Londres, 2.—Une dépêche de Constantinople dit que la Porte incline à accepter la proposition de la conférence internationale, mais que les officiers musulmans, et sont considérés comme une violation flagrante de l'esprit du traité de Berlin. Des correspondants confirment le nombre que la Porte incline à accepter la proposition de la conférence internationale, mais que les officiers musulmans, et sont considérés comme une violation flagrante de l'esprit du traité de Berlin.

Berlin, 2.—La note collective des pouvoirs, après avoir cité la résolution du congrès de Berlin, relativement à la rectification de la frontière de la Grèce et à la non-révision des négociations entamées pour régler le différend, invite la Porte et la Grèce à accepter la suggestion géographique de la conférence comme base des négociations futures. On croit que la Porte et la Grèce suivront ce conseil.

Paris, 2.—Le rapport du comité de l'amnistie plénière a été lu dans le Sénat aujourd'hui. Le comité a rejeté le bill par une majorité de six contre trois, formée de cinq républicains et d'un membre de la droite. Le rapport déclare que le pays ne désire pas l'amnistie et que l'époque actuelle, où l'on expulse les congrégations religieuses, est très mal choisie pour mettre les assassins en liberté. La seule concession que le comité puisse faire est de recommander que le gouvernement soit mis en demeure d'accorder de nombreux pardons. A Bordeaux, dans le département de l'Hérault, il existe une agitation considérable contre les monastères. Hier, une députation de républicains s'est rendue auprès du sous-préfet pour lui demander l'expulsion des Frères Franciscains. Dans la soirée, un attentat a été commis contre le sous-préfet, et plusieurs personnes ont été blessées.

Madrid, 2.—Les organes ministériels, conservateurs, et radicaux même, déplorent l'exécution des décrets contre les jésuites en France. Le gouvernement espagnol a permis à plusieurs collèges de jésuites de s'établir à Madrid et autres parties de la péninsule. La plus grande sympathie est exprimée aux jésuites par la cour, l'aristocratie et toutes les classes de la société.

Paris, 2.—Le juge en chef de la cour de Lille a renvoyé l'objection du préfet contre la juridiction des tribunaux ordinaires dans le cas des jésuites expulsés. Le plaidoyer dans la cause a été remis à aujourd'hui. L'archevêque d'Avignon a offert l'hospitalité à un nombre de jésuites; mais ayant reçu une dépêche sommaire du ministre de l'intérieur à cet effet, il lui promet qu'ils partiront bientôt.

Londres, 2.—Le Standard annonce que Bradlaugh, en quittant Westminster Hall hier soir, fut servi d'un

mandat à l'instance d'Henry Lewis Clark, réclamant de lui \$200 de pénalité pour avoir affirmé au lieu de prêter le serment ordinaire, et pour avoir ensuite pris son siège et voté dans la chambre des communes. Lyon, 2.—Lorsque les avocats du ministère public, nommés pour remplacer ceux qui ont résigné en conséquence des décrets contre les jésuites, firent leur entrée dans la cour d'appel, ce matin, pour prêter le serment d'usage, tous les membres du barreau quittèrent la cour en corps.

Paris, 2.—Le tribunal civil de Nancy, auquel les jésuites s'étaient adressés pour faire enlever les scellés de leurs établissements, s'est déclaré incompétent dans la matière. Dans la chambre des députés, aujourd'hui, une discussion animée a eu lieu au sujet de l'expulsion des jésuites. Mgr Freppel interpella le gouvernement pour savoir pourquoi on avait usé de violence pour mettre les décrets à exécution, et pourquoi les officiers ne s'étaient pas munis de mandats légaux. Il demanda si le ministre de la guerre avait autorisé l'armée à être présente, et il déclara ces mesures comme des actes barbares et indignes de la nation.

M. Constant, ministre de l'intérieur et des cultes, répondit que les décrets avaient été mis à exécution par ses ordres et qu'il en acceptait la responsabilité. Il dit que M. de Freppel avait quitté la chambre pour se rendre à Anvers en même temps que le commissaire du gouvernement arrivait à la maison des jésuites. La première personne qu'il rencontra fut M. de Freppel, qui lui-même avait provoqué la violence dont il se plaint. On ne pouvait permettre à personne de transgresser la loi. M. de Freppel répondit: "Si par décret vous avez le droit de forcer les portes et de violer les domiciles, vous le ferez en toutes occasions à l'aide des mêmes procédés. Il n'existe donc plus de sécurité. Chaque élection devra dorénavant se faire en vue de la liberté publique."

A TRAVERS OTTAWA.—Une assemblée régulière du conseil de ville aura lieu lundi soir. La recette des dernières courses au parc Mutchmor s'est élevée à \$650. Les deux jeunes gens mis en état d'arrestation pour mauvais conduite au pique-nique de la Saint-André ont été libérés hier.

On propose de construire un embranchement de chemin de fer entre Hull et les mines de fer. C'est une bonne idée. Les comités des finances et du bureau des travaux se sont réunis, hier après-midi, et ont adopté les bordereaux mensuels ordinaires.

Les membres de la société Saint-Pierre célébreront, demain, leur fête patronale en assistant à une messe qui sera chantée à la basilique, à 9 hrs. a.m. précises. On annonce que M. l'abbé J. O'Roulier est nommé curé de la paroisse de Sainte-Anne d'Ottawa, en remplacement de M. le grand-vicair Jovent, qui est retourné en France.

Un nommé John Allen, de Chelsea, a essayé de se suicider, hier après-midi, en se déchargeant un pistolet dans la tête. La blessure, quoique grave, n'est cependant pas mortelle. On attribue cet acte de désespoir à des difficultés financières.

Un nommé Alphonse Vincent, employé de MM. Gilmour et Cie, s'est noyé dans la rivière Jean de Terre, le 12 juin dernier. Son cadavre n'a pas encore été retrouvé et l'on ne sait pas où demeure la famille de ce pauvre malheureux.

Durant le mois de juin, le Col. Robins a expédié 2,500 tonnes de minerai de fer à Niles, Ohio, par le canal Welland, et 700 tonnes par le chemin de fer du Saint-Laurent et d'Ottawa, en tout 3,200 tonnes. M. Robins doit ajouter deux autres engins de la force de 40 chevaux chacun, pour faciliter l'extraction du minerai.

Une enquête tenue par le Dr. Ferguson, coroner, au sujet du meurtre de Egan, a rapporté un verdict de meurtre au premier degré contre William Heney, James Harrison a aussi été déclaré coupable d'avoir participé au meurtre. On n'a pas encore réussi à mettre la main sur le meurtrier.

M. Ramsay, gérant de la compagnie d'assurance du Canada sur la vie, refuse de payer le montant de \$4,000, assuré sur la vie de feu Alexander Russell, d'Ottawa, mort subitement il y a quelque temps, sous prétexte qu'une autre police de \$3,000 de la même compagnie existait auparavant, et que le défunt avait agi contrairement à la loi en ne déclarant pas ce fait.

La cour du banc de la reine pour le district d'Ottawa s'est ouverte, hier, à 10 heures, sous la présidence de l'honorable juge Bourgeois. M. Fleming représente la couronne. Le grand jury, hier après-midi, a trouvé que dans la cause de Briscois, accusé de meurtre, et dans celles de Barthe et Langlois, incendiaires à Wright, il n'y avait pas matière à procès. Le même verdict a aussi été rendu dans la cause de Guilbault, accusé d'avoir infligé des blessures graves, et dans celle d'Olivier Mercier, pour vol de billets.

On rapporte qu'il y a quelques jours, une jeune fille de 16 ans, du nom de Hurley, fut arrêtée pour avoir dérobé de la dentelle appartenant à Mme Warwick, chez laquelle elle était en service. Sa cause fut remise à trois jours, et dans l'intervalle, la prisonnière fut placée dans une chambre avec plusieurs prostituées, parmi lesquelles se trouvait Lizzie Gray, qui fit promesse à la pauvre enfant de se rendre chez elle aussitôt qu'elle serait libérée. L'accusation contre elle ayant été retirée, et regrettant apparemment la promesse qu'elle avait faite, elle s'enfuit dans une famille du chemin Richmond. Elle avait comploté, cependant, sans l'infâme Lizzie Gray, qui, à force de promesses séductrices, réussit à l'attirer dans son boucan de la place Anglesse. C'est là que, trois jours après, son père la trouva. Ayant raconté l'affaire au sergent McVeilly, celui-ci arrêta la jeune fille et la conduisit au poste central, où elle se trouve maintenant. Il est probable qu'elle sera envoyée à la réforme du Bon-Pasteur. Avant son arrestation pour vol, cette pauvre enfant jouissait d'un excellent caractère. Ce qu'il y a de plus honteux dans toute cette affaire, c'est qu'on place une jeune fille qui n'a pu encore été convaincue de crime, en contact avec de basses prostituées et qu'on l'expose ainsi à se perdre. Il est grandement temps qu'on porte remède à ce défaut d'organisation, qui pourrait avoir les conséquences les plus funestes pour l'honneur des individus et des familles.

DECISIONS JUDICIAIRES CONCERNANT LES JOURNAUX.

1o. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qu'elle ait souscrit ou non, que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement. 2o. Toute personne qui renvoie un journal est tenue de payer tous les arrérages qu'elle doit sur l'abonnement; autrement, l'éditeur peut continuer à le lui envoyer jusqu'à ce qu'elle ait payé. Dans ce cas, l'abonnement est tenu de donner, en outre, le prix de l'abonnement jusqu'au moment du paiement, qu'il ait retiré ou non le journal du bureau de poste. 3o. Tout abonné peut être poursuivi pour abonnement dans le district où le journal se publie, lors même qu'il demeurerait à des centaines de lieues de cet endroit. 4o. Les tribunaux ont décidé que le fait de refuser de retirer un journal du bureau de poste, ou de changer de résidence et de laisser accumuler les numéros à l'ancienne adresse, constitue une présomption et une preuve prima facie d'intention de fraude.

PETITE GAZETTE

Keon et poudre à Dent Odonant et Antiseptique de Gombard. Pour la conservation des dents et leur donner une apparence brillante, rien n'égale cette préparation. En vente à la pharmacie de C. O. Daclier, 517, rue Sussex. —La toux, le rhume ou le mal de gorge ne devraient pas être négligés. Les Trochisques Bronchiques de Brown sont un remède simple qui soulage instantanément. —Lorsque l'estomac d'un enfant est dur et qu'il mange à peine, rien de ce qu'il mange ne lui fait bien. Le nourrisson est absorbé par les vers. Achetez une boîte de Vermifuge comfit ou Pastilles Vermifuges, donnez-les à l'enfant et il sera guéri. —Ceux qui souffrent de maladies bilieuses, d'indigestion et de constipation feront bien d'essayer les Pâtes ant-bilieuses et purgatives de Dr. Farley. Dans de certaines cas, elles ont non-seulement donné du soulagement, mais opérés la guérison. Elles ne contiennent pas de mercure et n'exigent pas de changement de régime. Préparées par Milton H. Brisette, propriétaire, Montréal. —Pour le soulagement des douleurs, nous croyons que la Pommade Domestique de Brown n'a pas d'égal. Elle active la circulation du sang et guérit, prise à l'intérieur ou appliquée extérieurement, sans aucun effet nuisible. En vente chez tous les pharmaciens. 25 centimes la bouteille. —Pendant de nombreuses années, le strop calmant de Mme Winslow pour la dentition des enfants a soutenu une réputation sans jamais faillir. Son effet est certain. Il règle les fonctions de l'estomac et des intestins, guérit la colique, amollit les gencives, réduit l'inflammation et apaise les douleurs, comme des millions de mères peuvent le certifier.

AVIS

NOTES les municipalités dans le district d'Ottawa sont notifiées de payer sans délai au sous-secrétaire des contributions ou arrérages de contributions dues par aucune d'elles au fonds des jurés et bâillives, sans quoi des procédures en loi seront prises de suite pour en recouvrer le paiement. LOUIS M. COULTEUR, Shérif, Bureau du Shérif, Aylmer, 18 juin 1880.

DECES

A Ottawa, ce matin, Joseph-Charles-Eclair, âgé de 7 mois et 23 jours, enfant de M. le Dr J. Coyoux-Prévost. Les funérailles auront lieu lundi matin.

Jument égarée.

Une jument sous poil gris pommelé, boréon, s'est échappée du pâturage de M. F. X. Saint-Maurice, à Clarence Creek, il y a quelques semaines. Celui qui la ramènera au propriétaire, M. Samuel Lachance, au marché du quartier By, étal No 15, sera généreusement récompensé.

Merveilleuse invention.

LITHOGRAM PATENTÉ DE JACOB Breveté le 16 juillet 1879. TEMPS, ARGENT ET TRAVAIL DE SAUVÉ. 10 impressions à la minute. Au-dessus de 50 impressions à la fois. Presses, rouleaux, tampons ou batteries sont inutiles. Le procédé est si simple qu'un enfant peut le travailler. Indispensable pour Syndics officiels, Avocats, Architectes, Géomètres, Banquiers, Marchands et autres. Ces appareils sont de la dimension des caisses postales, des billets, des lettres et papiers d'affaires, et coûtent respectivement \$2.50, \$5, \$7, et \$9.

JAMES HOPKIN & Co

ADVERTS à OTTAWA. 457 rue Saint-Paul, Montréal. EN VENTE CHEZ Ottawa, 20 août 1879. lan.

1880 NOUVEAUTÉS 1880

VENANT D'ÊTRE REÇU, UN ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE DE Draps de l'ouest de l'Amérique, ET DE DRAPS FRANÇAIS, TWEEDS FRANÇAIS ET ÉCOSSAIS, Tweeds Canadiens, etc. On sollicite respectueusement la visite et le patronage du public. P. C. AUCLAIR, 133 Rue Sparks Ottawa, 10 février 1880.

Porcelaine, Faïence, Poterie et Lampes. Les meilleures et les plus économiques. CHEZ M. LAUR. DUHAMEL

Ayant fait de grandes améliorations à son état, lui permettant d'exhiber un assortiment plus considérable de CHATFIELD 92, RUE RIDEAU.

Viandes de Choix, que les années précédentes, est capable de satisfaire tous les goûts. Il remercie ses nombreux pratiques de l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et sollicite de nouveau leur patronage et celui du public en général. Il fera tout en son pouvoir pour les satisfaire. IL A TOUJOURS EN MAINS VOLAILLES, SAUCISSES, LANGUES, VIANDES FUMÉES, LARD SALÉ, etc., etc.

AU COIN DU VIRUX MARCHÉ BY, SUR LA RUE CLARENCE. Ottawa, 22 mars 1880.

Librairie CANADIENNE. F. X. MICHAUD, LIBRAIRE.

Livres d'histoire, de prières, d'école, ROMANS INTERESSANTS, Objets de piété, de fantaisie, images, etc., etc. F. X. MICHAUD, 29 et 35 Rue DUKE, CHAUDIERES. lan.

6 septembre 1879. L'ÉDITION ROYALE DES CHANSONS DE LA FRANCE (Paroles françaises et anglaises) ACCOMPAGNEMENT POUR PIANO. Très bien relié en drap bleu et or.—Prix \$1.50 en broché, prix \$1.00.

SOMMAIRE: Où voulez-vous aller — L'ange-gardien — Quand tu chantes — La première feuille — L'étranger — Cantique de Noël — Sérénade — Chant de Fortunio — O Richard! O mon Roi — La valse des adieux — Le pont des soupis — Rendez-moi ma patrie — La madone — Le lac — Dieu, belle France — Les hirondelles — Une fleur pour répondre — Le Toréador — Le soleil de ma Bretagne — Ta voix — L'aveugle du canton — Non, monseigneur — Oui, monseigneur — Si vous me regrettez — Les cheveux blancs — Si j'ai — Le départ du marinier — Mon âme à Dieu, mon cœur à toi — Répro — David chantant devant Saül — Bonjour cocarde — La réponse du bon Dieu — Ave Maria — Le carillon du verre — L'avril est — Brunette — Le petit mousse noir — La bénédiction d'un père — La bouquière des fiancés — Huit ans — Les fleurs amies — Quand de nuit — Veux-tu mon nom? — Le jardinier du roi — Laissez-moi l'aimer — Les Lazzarons — Molo — Mourir pour la patrie — Les parisiens — Le chant du départ — Toujours sur l'on — Le Masque de fer — Le jour du ciel — Pauvre fleur! pauvre femme — Le départ des hirondelles — Sais-tu l'Albanais — Sous l'ormeau — La Marcelline — La Zingara — Partant pour la Syrie — Pierre l'hermite.

A vendre seulement par R. MORGAN, 28, rue de la Fabrique. Agent de gros pour l'éditeur. Québec, 27 janvier 1880.

MAJ Fonds de Banqueroute de CHAPEAUX! PELLETERIES. Je viens de faire l'acquisition d'un fonds de banqueroute que je vendrai à des prix extrêmement bas, tels que: Beaux chapeaux de soie \$1 50 do de feutre \$1 00 Casquettes de toile \$1 15 do de soie \$1 25 Aussi, venant d'être reçu 10 CAISSES DE Chapeaux de Paille DANS LES DERNIERS GOÛTS ET A Bon Marché Une visite est respectueusement sollicitée. H. L. COTE, 128, Rue Rideau, Pres de la rue Nicholas.

Établissement Caledonia DE DEGRAISSAGE, NETTOYAGE ET Machine à battre les Tapis (Vis-à-vis le quai de la Reine). Habillements de messieurs tenus clair ou foncé pour UNE PIASTRE. Gants, Nattes, Robes, etc., nettoyés. UN BON TAILLEUR. Est attaché à l'établissement pour le pressage. BUREAU : 59, RUE WELLINGTON. FRASER ET VIAU. Ottawa, 9 avril 1880. 3m

Napoleon Audette BARBIER COIFFEUR, No. 254 RUE WELLINGTON, VIS-A-VIS L'Hotel "Royal Exchange". Ottawa, 26 Déc. 1879. 1 an

GARE AUX CHARDONS!

Mitaines pour la Moisson, Très nécessaires aux cultivateurs FABRIQUÉES PAR Lewis et Blachford, 134, rue Sparks.

Fabrique d'Eau Minérale Canadienne 510 RUE SUSSEX

Les soussignés ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont ouvert un ÉTABLISSEMENT pour la FABRICATION des EAUX GAZEUSES, comprenant: Soda, Bière de Gingembre, Cidre Champagne, Crème de Nectar, et Eau de Seltz. M. Laframboise, dont l'expérience est bien connue, est un des propriétaires de la fabrique et en surveille les travaux; tous les brevings mentionnés plus haut sont donc fabriqués avec le plus grand soin. Les consommateurs et les familles seront servis aux prix les plus réduits. Laframboise et Thibault, Successeurs de C. DONEY, 510 rue Sussex

SAINE LOUQUEUR: Ne tancez jamais l'homme pauvre sans le faire souffrir vous avez le devoir de faire une chose LA GRANDE PANIQUE A PRIS FIN! Grande Vente d'Egan!! JEU DE 26 jours seulement. LA VENTE COMMENCERA IMMÉDIATEMENT. C. HEGAN & Co. 537 et 539 rue D'Arès, Ottawa. Pour les détails voir les petites annonces.

Chemin de fer Q. M. O. et O Changements d'heures. A PARTIR DE MERCREDI, 23 JUIN 1880. Les trains partiront aux heures suivantes

Table with 3 columns: Train Name, Mixed, Mail, Express. Rows include D'Hochelaga pour Hull, Arrivant à Hull, D'Hochelaga pour Québec, Arrivant à Québec, etc.

Trains locaux entre Hull et Aylmer. Les trains quittent la Station de Mile-End Sept Minutes plus tard. De magnifiques Chars Salons sont attachés à chaque train de passage et les Chars Doriots aux trains de nuit. Les trains allant à Ottawa off reviennent correspondent avec ceux de Québec, aller et retour. Les trains voyagent sur le temps de Montréal. Pour billets et renseignements s'adresser à l'administration générale, 13 Place d'Armes, ou au bureau pour la vente des billets, 202, rue St. Jacques, à Montréal.

ÉTABLI EN 1864 THOS PATTERSON Fournisseur de Son Excellence le Gouverneur-Général. ÉPICIER DE FAMILLES et marchand de vin, marchandises de choix au plus bas prix du comptant. No. 59, RUE RIDEAU Ottawa, 11 juin, 1880.

GRANDE VENTE! MARCHANDISES Nouvelles et de Goût O'DONERTY et Cie., 110 RUE SPAIN ST. En face de MM. Bates et Cie., épiciers.

ÉTABLI EN 1864 THOS PATTERSON Fournisseur de Son Excellence le Gouverneur-Général. ÉPICIER DE FAMILLES et marchand de vin, marchandises de choix au plus bas prix du comptant. No. 59, RUE RIDEAU Ottawa, 11 juin, 1880.

ÉTAL C. MARCHÉ BY. Entrée sur la rue Clarence. J. MARTEL, Propriétaire. Tout en remerciant ses nombreux pratiques, les invite à venir lui rendre visite. Il a constamment en main un assortiment complet de VIANDES FRAICHES, SALÉES et FUMÉES. J. MARTEL. Ottawa, le 28 janvier, 1880.

SERA A OTTAWA DURANT 2 JOURS,
MARDI ET MERCREDI, 6 ET 7 JUILLET
 REPRÉSENTATIONS L'APRES-MIDI ET LE SOIR.
 LE GRAND
Cirque de Forepaugh

15 ELEPHANTS-ACTEURS



DES MILLIERS DE PERSONNES viennent de tous côtés pour voir ces prodiges au
PLUS GRAND CIRQUE DU MONDE.

DEUXIEME VISITE au CANADA en CINQ ANS.
 Exhibition 10 fois plus importante que par le passé.

SEULE GRANDE EXHIBITION

DEVANT VISITER
OTTAWA CETTE ANNEE.
 16me TOUR ANNUEL.

GRAND CIRQUE FOREPAUGH

COMBINAISON COLOSSALE DE
 Ménagerie, Musée et Cirque en Deux Grandes Tentes

— AUSSI UN —
 GROUPE D'ANIMAUX DRESSÉS ET INSTRUITS
 Tigres, Hyènes, Ours apprivoisés, Bœufs et Bisons dressés
 venant des Plaines et des Montagnes Rocheuses.
 ETALONS INSTRUITS A UN DEGRE ETONNANT
 OISEAUX ET PIGEONS MESSAGERS.

Le prodige du siècle, M. LOYAL, l'homme météore, un

HOMME LANCÉ PAR UN CANON MONSTRE

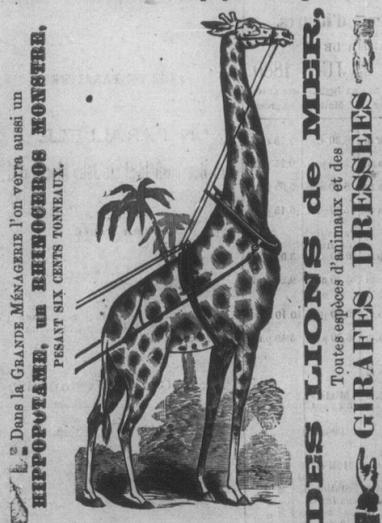
Chargé de poudre et tiré en présence de l'auditoire. L'homme ainsi lancé est reçu par une femme sur un trapeze volant.

QUATRE GIRAFES DRESSÉES



EXPOSITION A OTTAWA
 Sur la **PLACE CARTIER**
 DURANT DEUX JOURS,
MARDI ET MERCREDI, 6 ET 7 JUILLET

1500 ANIMAUX et OISEAUX rares venant des pays étrangers.



Dans la GRANDE MÉNAGERIE l'on verra aussi un
HIPPOTAME, un RHINOCÉROS MONSTRUEUX,
 PESANT SIX CENTIS TONNEAUX.

DES LIONS DE MER,
 Toutes espèces d'animaux et des
LES GIRAFES DRESSÉES



Tous les pavillons illuminés par une lumière plus brillante que le soleil. La

Puissante Lumière Electrique,

Qui peut être vue en opération durant l'après-midi comme le soir.



GRANDE ASCENSION EN BALLON,
 GRATIS.

GRAND HIPPODROME

EXHIBITION à OTTAWA
 SUR LA PLACE CARTIER



Mardi et Mercredi, 6 et 7 Juillet 1880.
 APRES-MIDI ET SOIR.

FOREPAUGH

"ZULA" LA BLONDIN



Marche ayant les yeux bandés et les pieds dans un sac, SUR UNE CORDE TENDUE 60 PIEDS EN L'AIR.



ELLE MARCHE SUR LE CABLE PORTANT UN HOMME SUR SON DOS.
GRANDE PARADE DANS LES RUES.

La procession la plus complète et la plus brillante qui ait jamais été faite par n'importe quel cirque du monde. Cette procession, artifice de l'endroit où les tentes seront dressées entre neuf et dix heures du matin les jours des expositions, qui auront lieu l'après-midi et le soir à deux heures et demie et à huit heures.
 ADMISSION 50 Cts.
 Enfants au-dessous de neuf ans, 25 Cts.

ZULA, LA RIVALE DE BLONDIN



Qui a fait tant de sensation à Paris et dans les autres villes d'Europe en traversant, les yeux bandés, sur un fil de fer placé à une hauteur de 60 pieds et en accomplissant le même tour de force, les pieds dans un sac, et de plus, en conduisant un vélocipède sur un fil de fer placé à cette même hauteur, accomplira ces tours de force incroyables à chaque représentation.